UNSA Retraités libres ensemble

UNSA RETRAITÉS INFOS

Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°17 - Décembre 2011

Sommaire

Non à la politique d'austérité

Non à la guerre des générations

L'aide ménagère rétablie pour les retraités de la Fonction publique

2012 : année européenne du vieillissement actif

APA : de fortes disparités géographiques

Une décision intéressante

Non à la politique d'austérité

Le 16 novembre 2011, les organisations syndicales de retraités se sont rencontrées afin de faire le bilan de la journée d'action du 6 octobre et d'examiner les conséquences d'une politique de rigueur sur les retraités.

Dans un communiqué que vous trouverez ci-dessous, elles ont condamné la politique d'austérité décidée par le gouvernement et ont rappelé leurs exigences concernant le pouvoir d'achat des retraités et l'indispensable réforme du financement de la perte d'autonomie.

Communiqué de presse des organisations syndicales de retraités

UNSA, CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FGR-FP

Les organisations syndicales de retraités citées ci-dessus se sont rencontrées. Comme leurs confédérations, elles dénoncent le plan de rigueur présenté par le Premier ministre, François Fillon.

Ce plan de rigueur ne permettra ni de relancer l'activité économique, ni d'améliorer l'emploi.

Une fois de plus, les prestations sociales seront touchées. L'augmentation du chômage entraînera une baisse des cotisations qui creusera les déficits de la protection sociale solidaire tout en fragilisant l'ensemble de régimes par répartition.

Ce plan anti-déficit du gouvernement aura des répercussions sur le pouvoir d'achat des retraités qui continue à se dégrader.

Une fois de plus, l'application de ces mesures se fera au détriment des salariés, des jeunes, des familles et des retraités.

D'autre part, les organisations syndicales de retraités condamnent la décision gouvernementale de reporter la réforme du financement de la perte d'autonomie.

Paris, le 16 novembre 2011

L'UNSA-Retraités vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Non à la guerre des générations

De nombreux retraités nous ont fait part de leur stupéfaction à la lecture de l'éditorial du journal « Le Monde » du 24 novembre.

Très clairement, le titre « vieux, privilégiés, égoïstes » est encore plus choquant que le contenu de l'éditorial. Le plus gênant dans ce texte, c'est cette idée préconçue comme quoi « la solidarité intergénérationnelle a ses limites, marquées par l'égoïsme de ceux qui vivent bien ».

Cet édito faisait état d'une étude réalisée par IPSOS sur les jeunes aujourd'hui. Cette étude extrêmement intéressante montre bien les difficultés rencontrées par les jeunes aujourd'hui sur le plan social, de l'emploi, du logement…

Que les jeunes galèrent, c'est indiscutable, qu'ils galèrent plus aujourd'hui qu'il y a quelques années, c'est également indiscutable, mais ce n'est pas en dressant les catégories sociales l'une contre l'autre que l'on réglera le drame que vit aujourd'hui la jeunesse française.

L'auteur de l'éditorial craint que ce thème soit « utilisé de façon caricaturale dans la campagne présidentielle ». Nous partageons cette crainte, mais l'auteur de l'édito aurait dû éviter de tomber lui-même dans la caricature.

2012 : année européenne du vieillissement actif

L'Union européenne a décidé que 2012 serait l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle. Cette année européenne fournira un cadre au travail de sensibilisation, d'identification et de déploiement des bonnes pratiques. Elle encouragera aussi les décideurs politiques et tous les partis concernés à soutenir le vieillissement actif et à promouvoir une meilleure coopération et une plus large solidarité entre les générations.

La FERPA (Fédération européenne des retraités et des personnes âgées), dont l'UNSA-Retraités est membre, prendra des initiatives dans le cadre de cette année européenne.

La FERPA participe à une coalition de vingt organisations européennes qui partagent une vision commune d'une société de tous les âges. Pour ces organisations, 2012 doit être l'occasion d'aborder l'évolution démographique de manière positive.

De nombreuses initiatives seront prises afin de sensibiliser les décideurs. Nous vous tiendrons informés de ces diverses initiatives.

L'aide ménagère rétablie pour les retraités de la Fonction publique

Le ministre de la Fonction Publique, François Sauvadet, a annoncé le rétablissement de l'aide ménagère à domicile (AMD) pour les retraités de la fonction publique. Il a affirmé que cette aide serait opérationnelle à partir du 1er mars 2012 et qu'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 10 millions d'euros était accordée.

Cette aide, destinée aux agents de l'état retraités âgés de plus de 65 ans faiblement dépendants mais ayant besoin d'une aide matérielle pour certains actes de la vie courante, avait été suspendue le 1er janvier 2009.

Cette AMD doit éviter une hospitalisation ou un hébergement en maison de retraite.

Un nouveau barème sera appliqué afin de mieux cibler les personnes concernées.

contacter l'UNSA-Retraités :

UNSA-Retraités
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex

Tél. : 01 48 18 88 66 ou
01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

E-mail :

unsa-retraites@unsa.org

nicole.castel@unsa.org

APA : de fortes disparités géographiques

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé vient de publier une étude de la DREES sur l'évolution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) entre les années 2002 et 2009.

Fin 2009, 1 148 000 personnes âgées bénéficiaient de l'APA en France : 699 000, soit 61%, vivaient à domicile et 449 000, soit 39%, en établissements d'accueil. En moyenne, l'aide s'élevait à 500 € par mois pour les personnes vivant à domicile et à 478 € pour celles vivant en maisons de retraite ou en foyers logements.

L'étude montre que les bénéficiaires de l'APA vivant à domicile sont en moyenne moins dépendantes et plus jeunes que les bénéficiaires de l'APA en établissements. L'étude montre également de fortes disparités géographiques entre les départements. Ces disparités entre APA à domicile et APA en établissement sont intimement liées au taux d'équipements en structures d'accueil.

En clair, plus le département est bien équipé en établissements, plus le taux d'APA en établissements est élevé.

Depuis des années, nous réclamons une augmentation des places d'accueil en maisons de retraite et une meilleure répartition de ces places sur le territoire français.

Cette étude montre bien la justesse de notre revendication.

Une décision intéressante

Le Conseil général de l'Essonne a décidé de créer un service public des maisons de retraite.

L'objectif du Conseil général est de créer des maisons de retraite 100% publiques, de l'acquisition des lieux à la gestion de l'établissement.

Le premier établissement dont la première pierre a été posée fin novembre accueillera des résidents à partir de mars 2013. Deux autres établissements sont programmés pour un total de 270 places. A terme, le Conseil général s'est fixé la création d'un réseau d'établissements de 1000 places.

Le Conseil général a fixé le prix d'une place en maison de retraite à 60 € par jour ; ce prix de journée est inférieur au coût moyen en France (2 200 € par mois) et surtout au coût moyen en Ile de France.

L'objectif pour le département est de faciliter l'accessibilité financière des personnes âgées et, en particulier, des classes moyennes.

Sans aucun doute, cette expérience est à suivre de près.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.
Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :

Unsa-retraites@unsa.org